

Sherbrooke, le 28 janvier 2019

Objet : Demande d'accès aux documents – 2365, rue Roy à Sherbrooke

Madame,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 15 janvier dernier concernant l'objet précité, vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Il s'agit de :

1. Lettre, MELCC, 2016-09-06, 2 p;
2. Grille de vérification, MELCC, 2016-07-16, 2 p;

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués selon les articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités par la loi.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Originale signée par

Michèle Pinard
Répondante régionale

MP/

p. j.

1. Généralités – informations complémentaires

Nom de l'entreprise : Calimacil

Nombre d'employé(e)s - de bureau : 23-24 de production : 23-24

Type d'entreprise
Par exemple : industrie agroalimentaire (chocolaterie, produits laitiers, abattoir), laboratoire, nettoyage industriel, placage...
 Industrie de moulage d'épée

NEQ : 1162700232 Taux de production : 23-24 an

Code SCIAN : 3261/3399
Selon les consignes « Codes SCIAN- Secteur industriel, Modalité d'inscription dans SAGO » et l'annexe associée

Date de début des opérations : 2014-12-23

Quelles-sont les matières premières utilisées : Polyuréthane et fibre de verre

Quels sont les équipements en place ?

à l'extérieur : -

à l'intérieur : Presse, d'époussoyeur et moule pour épée

Description des activités :

Fabrication de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques, sauf de polystyrène

Commentaires additionnels

2. Eau

Utilisation d'eau dans la production?

Si oui, quelle provenance?	aqueduc <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
----------------------------	----------------------------------	------------------------------	---

Y a-t-il un traitement appliqué à l'eau...

... de procédé?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	S/O <input checked="" type="checkbox"/>
... sanitaire?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	S/O <input checked="" type="checkbox"/>
... potable?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	S/O <input checked="" type="checkbox"/>

Y a-t-il un ou des point(s) de rejet?

Si oui, quel est le débit rejeté?	m ³ /jr	en surface? <input type="checkbox"/>	en réseau? <input type="checkbox"/>
-----------------------------------	--------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

Commentaires additionnels

Sur le site internet il est question de trempé l'épée dans l'eau pour mesurer sa résistance à l'eau, toutefois la personne qui m'a fournie les renseignements des activités de l'entreprise m'a dit qu'il n'y avait pas de trempage.

3. Sol

Activité visée par l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains

Si oui, laquelle (code SCIAN de l'annexe III)?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
--	------------------------------	---

Entreposage extérieur en tas de matériaux solides (matières premières ou résiduelles)?

S'il y a de l'entreposage en tas à l'extérieur pouvant générer des eaux de lessivage ou de lixivats, vous devez indiquer « oui » et ce, même si les eaux sont traitées.

Si oui, quelle matière?

Manipulation de liquides pouvant atteindre les sols?

Des liquides pouvant contaminer les sols sont manipulés (par ex.: solvant, huile usée, lubrifiants...)

Y a-t-il observation de sols pouvant être contaminés?

Il y a des taches ou souillures de couleurs distinctes au sol. Si oui, documenter avec des photos.

Commentaires additionnels

4. Air

Présence de cheminées? Si oui, combien?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Présence d'une salle à peinture?	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Présence d'équipement d'épuration de l'air? Si oui, de quel type (dépollueur à sac, cyclone...)?	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Présence de bouilloire? Si oui, quel est le combustible (bois, huile usée, huile neuve...)?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Présence de sorties extérieures susceptibles d'émettre des contaminants? <i>Selon les déclarations de l'entreprise ou de traces visibles à l'extérieur</i> Si oui, identifier la source (équipements branchés à cette sortie)?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Présence d'équipements d'épuration des émissions atmosphériques Si oui, nommer les équipements?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Entreposage extérieur en tas de matériaux solides (matières premières ou résiduelles)? <i>S'il y a de l'entreposage en tas à l'extérieur pouvant générer des émissions atmosphériques (poussières, etc.), vous devez indiquer « oui » et ce, même si les émissions sont traitées</i> Si oui, quelle matière?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Activités extérieures susceptibles d'émettre ou produisant des émissions de poussières, des nuisances sonores ou des odeurs (concasseur, trieuse, convoyeur...)? <i>S'il y a des activités extérieures pouvant générer des émissions atmosphériques, vous devez indiquer « oui » et ce, même si les émissions sont traitées</i>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Un procédé génère-t-il des rejets à l'atmosphère? Si oui, de quelle nature?	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires additionnels

Salle de peinture : C'est une petite chambre à peinture

5. Matières dangereuses résiduelles (MDR)

Est-ce que des MDR sont entposées? Si oui, lesquelles? Solvant, peinture à l'intérieur ou à l'extérieur? Intérieur Dans quel type de contenant? Armoire Est-ce que des bons de disposition sont accessibles?	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Est-ce que des MDR sont générées? Si oui, lesquelles? Produits en polyuréthane	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Utilisation de MDR à des fins énergétiques? <i>Les MDR peuvent être des huiles usées ou d'autres natures</i>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Plus d'un type de MDR présent sur le lieu? <i>Les huiles usées sont considérées comme un type de MDR</i>	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Commentaires additionnels

Sherbrooke, le 6 septembre 2016

Calimacil Probotik inc.
2365, rue Roy
Sherbrooke (Québec) J1K 1B9

N/Réf. : 7610-05-01-0393325
401385203

Objet : Sensibilisation des entreprises sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation

Mesdames,
Messieurs,

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a élaboré un programme de sensibilisation des entreprises québécoises sur la nécessité d'obtenir des autorisations environnementales. De telles autorisations peuvent par exemple être obligatoires lors de la construction et l'exploitation d'une usine ou l'utilisation de tout procédé industriel dont il est susceptible de résulter une émission ou un rejet de contaminants dans l'environnement.

À la suite de la vérification que nous avons effectuée le 16 juillet 2016, votre entreprise a été identifiée comme devant possiblement requérir une autorisation environnementale. Nous vous invitons à prendre le temps de consulter la page web relative aux autorisations environnementales ainsi que la brochure « *Le traitement des demandes d'autorisation environnementale* » s'y trouvant : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>.

Vous êtes désormais informés que si l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation s'applique à votre entreprise, vous devrez entreprendre sans délai les démarches requises pour déposer une demande au MDDELCC : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>.

En fonction des éléments observés lors de notre visite, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché.

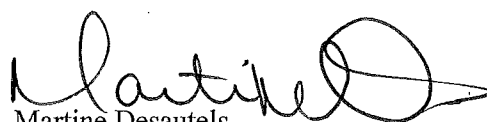
...2

Aussi, nous vous informons que l'article 115.25(2) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'une sanction administrative pécuniaire, d'un montant de 1 000 \$ dans le cas d'une personne physique ou de 5 000 \$ dans les autres cas, puisse être imposée à toute personne ou municipalité qui fait une chose ou exerce une activité sans obtenir préalablement toute approbation, autorisation, permission, attestation ou tout permis ou certificat, dont le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur la nécessité d'obtenir des autorisations environnementales dans le cadre de vos activités, nous vous prions de contacter M. Patrick Roy au 819 820-3882, poste 267, de la Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionale (DGAER).

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

MD/JM/md


Martine Desautels
Secrétaire de direction